

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 039-243900420-20240603-102\_2024-DE



Extrait du registre des délibérations  
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 03 juin 2024

### Date de convocation

**24 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 03 juin à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

**Adhésion AJENA**

**N°102/2024**

### Nombre de membres

**40**

### Présents

**31**

### Représentés

**2**

### Excusés

**8**

### Votants

**33**

### Présents

**Mesdames** Paillet, Valot, Giancatorino, Faivre, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Degay, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mmes Desarbres, Sermier (procuration à Jean-Marie Truchot), Masuyer, Hählen (procuration à Virginie Falcinella-Gillard), MM. Dejeux, Brochet, Brugnot, Coutrot.

**Absents** M. Baton.

Dans le cadre de la révision du projet de territoire à l'angle des transitions :

- L'organisation est intervenue gratuitement lors de l'atelier exploratoire « Produire nos énergies » sur la partie : Sobriété et efficacité énergétique.
- L'AJENA a été représentée par Monsieur Jean-Michel Joffre, à la fois conseiller en énergie partagée et adjoint à Villers-Farlay.
- Les échanges lors de l'atelier ont révélé un intérêt fort des participant.e.s pour mettre en place des permanences sur les questions d'efficacité et de sobriété énergétique (Conseil en Energie Partagée) à destination des élu.e.s et du grand public.
- L'expertise de l'AJENA porte aussi bien sur l'accompagnement de projets d'énergies renouvelables impliquant acteurs du territoire et citoyens. L'implication d'acteurs locaux et de citoyens dans les projets d'énergies renouvelables recouvre plusieurs atouts :
  - Création d'activité pour les entreprises locales pour la construction, l'exploitation et la maintenance des exploitations,

- Boucle d'économie locale vertueuse : la richesse créée par la production d'énergie reste sur le territoire et peut être réinvestie localement,
- Financement des politiques locales de l'énergie (programmes de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics, lutte contre la précarité énergétique, etc.),
- Meilleure acceptation des projets qui retrouvent du sens, car chacun peut se sentir concerné, être informé et associé à un réalisé par et pour le territoire,
- Renforcement du lien social et de l'esprit coopératif, à la place de mouvements de contestation autour de projets pour lesquels la population est mal informée,
- Meilleure prise de conscience des enjeux énergétiques, sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie et à l'autonomie énergétique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a un intérêt pour la Communauté de communes d'adhérer à l'AJENA,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention (Jean-Michel Joffre ne prenant pas part au vote) :

- Valide l'adhésion à l'AJENA pour l'année 2024,
- Autorise le Président à signer tous les actes afférents,
- Autorise le Président à payer la cotisation annuelle de 150€.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Alain Timal**  
**Secrétaire de séance**

